Bertrix, le 19 novembre 2026

À l’attention du Collège des Bourgmestre et Échevins de Bertrix

Concerne : points à l’ordre du jour du Conseil communal du 26 novembre 2026

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l’article 12 du règlement d’ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous les 2 points que le groupe ECOLO propose pour l’ordre du jour du Conseil communal du 26 novembre 2026 :

1. **Modification du règlement relatif au Budget participatif**
2. **Maintien et avenir de l’école de Mortehan et de nos écoles rurales**
3. **Mise à disposition gratuite d’une préparation en ligne au permis théorique pour les habitants de Bertrix**

Vous trouverez, dans les pages suivantes, les éléments de contexte et les développements relatifs à ces deux propositions, afin de permettre leur examen lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération ces deux demandes d’inscription à l’ordre du jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l’expression de nos salutations distinguées.

Bonne journée.

Björn BORIE, pour le groupe Ecolo,

1. **Modification du règlement relatif au Budget participatif**

La Commune de Bertrix organise depuis 2020 un Budget participatif permettant aux citoyens de proposer et de sélectionner des projets d'intérêt général financés par une enveloppe communale actuellement fixée à 40.000 euros.

Après plusieurs éditions, le groupe ECOLO estime qu'il est opportun de tirer les enseignements de l'expérience acquise et d'examiner certaines adaptations du règlement avant le lancement de la prochaine édition.

La démarche ne vise pas à remettre en cause le Budget participatif, qui constitue un outil intéressant de démocratie participative, mais à renforcer sa transparence, son équité et son efficacité.

À cette fin, nous proposons de concentrer la réflexion sur quatre éléments :

1. Une utilisation optimale de l'enveloppe disponible, afin de permettre, lorsque les budgets présentés le permettent, de soutenir plusieurs projets au cours d'une même édition.

2. Une plus grande transparence du vote et du dépouillement, notamment concernant la validation des votes, la prévention des votes multiples, la supervision du dépouillement et la publication des résultats.

3. Une sélection plus objective des projets, sur la base de critères simples, transparents et connus à l'avance, tout en garantissant la prévention des éventuels conflits d'intérêts.

4. Un meilleur renouvellement et un meilleur suivi des projets, en examinant la possibilité d'une rotation des bénéficiaires et en assurant une information publique sur l'état d'avancement des projets financés.

Projet de délibération

Le Conseil communal décide :

Article 1er
De charger le Collège communal de procéder, avant le lancement de la prochaine édition, à une évaluation du règlement relatif au Budget participatif.

Article 2
Dans le cadre de cette évaluation, d'examiner prioritairement :

- l'utilisation optimale de l'enveloppe budgétaire ;
- les modalités de contrôle, de dépouillement et de publication des résultats ;
- l'objectivation des critères de sélection ;
- le renouvellement des bénéficiaires et le suivi des projets financés.

Article 3
De soumettre au Conseil communal les éventuelles adaptations du règlement avant le lancement de la prochaine édition du Budget participatif.

2. Maintien et avenir de l’école de Mortehan et de nos écoles rurales

L’avenir de nos écoles rurales, et plus particulièrement celui de l’école de Mortehan, mérite d’être anticipé dès aujourd’hui.

Selon les informations actuellement disponibles, la section maternelle de Mortehan pourrait être confrontée à des difficultés dès la rentrée 2027 si ses effectifs restent insuffisants. Les chiffres précis devront naturellement être confirmés sur la base des effectifs officiels et des normes applicables.

Au-delà des seuils administratifs, une école de village constitue un élément essentiel de la vie locale. Elle contribue à l’attractivité du village, favorise l'installation de jeunes familles et participe au maintien des liens sociaux.

Attendre qu'une implantation se trouve immédiatement menacée nous placerait dans une logique d'urgence. Il semble préférable d'anticiper et de développer une stratégie reposant sur trois axes :

1. **Agir dès maintenant pour Mortehan**, avec l'école et les acteurs concernés, afin de faire connaître l'implantation et de favoriser de nouvelles inscriptions.
2. **Anticiper l'évolution des effectifs**, grâce à un suivi régulier des populations scolaires permettant d'identifier suffisamment tôt les implantations susceptibles de rencontrer des difficultés.
3. **Renforcer l'attractivité de nos villages pour les familles**, en intégrant notamment les questions du logement permanent, des logements inoccupés et de l'installation de jeunes ménages.

La réflexion doit également être portée auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les normes de maintien des implantations ne relevant pas uniquement de la compétence communale. Le cadre réglementaire est notamment fixé par l’Arrêté royal du 2 août 1984 portant rationalisation et programmation de l’enseignement maternel et primaire ordinaire. [https://ga...tifs/10436]

L'objectif est donc double : agir à court terme pour Mortehan tout en construisant une politique permettant de préserver durablement nos écoles rurales.

Projet de délibération

Le Conseil communal décide :

Article 1er
D'affirmer son attachement au maintien d'un enseignement communal de proximité et à la pérennité des implantations scolaires situées dans les villages.

Article 2
De mettre en place un suivi annuel et prospectif des effectifs des différentes implantations afin d'identifier suffisamment tôt les situations susceptibles de devenir préoccupantes.

Article 3
De soutenir, en concertation avec l'école et les acteurs concernés, les démarches permettant de favoriser les inscriptions et la visibilité de l'école de Mortehan.

Article 4
D'intégrer la pérennité des écoles rurales dans la réflexion communale relative à l'attractivité des villages, au logement permanent et à l'installation de jeunes familles.

Article 5
D'interpeller la Fédération Wallonie-Bruxelles et, lorsque cela est opportun, de collaborer avec d'autres communes rurales confrontées aux mêmes difficultés afin de défendre la prise en compte des spécificités des petites implantations rurales.

3. Mise à disposition gratuite d’une préparation en ligne au permis théorique pour les habitants de Bertrix

La Commune de Herbeumont propose actuellement à un nombre limité de ses habitants six mois d’accès gratuit à Permis Online afin de préparer l’examen théorique du permis de conduire.

Les bénéficiaires reçoivent un code communal leur donnant accès à la plateforme. [permis-online.be], [herbeumont.be]

L’accès comprend notamment :

- 50 leçons avec contenu écrit, audio et vidéo ;
- des quiz d’entraînement ;
- 15 examens blancs ;
- des simulations illimitées dans le format de l’examen ;
- des corrections détaillées ;
- un tableau de bord permettant de suivre sa progression ;
- un tchat avec un moniteur agréé ;
- un accès sur ordinateur ou smartphone pendant six mois. [permis-online.be]

Pourquoi proposer cette initiative à Bertrix ?

Dans une commune rurale comme Bertrix, disposer du permis de conduire représente souvent bien davantage qu’une facilité. Il constitue un réel facteur d’autonomie, de mobilité et d’accès à l’emploi ou à la formation, particulièrement pour les jeunes.

L’initiative présenterait plusieurs avantages :

1. Soutenir concrètement les jeunes de Bertrix dans une étape importante vers l'autonomie.
2. Réduire le coût du permis pour les familles. À titre indicatif, le budget global d'un permis peut atteindre plusieurs centaines d'euros en filière libre et largement dépasser 1 000 € lorsqu'une auto-école est nécessaire. [permis-online.be]
3. Améliorer la préparation à l’examen théorique grâce aux simulations et examens blancs.
4. Favoriser l’insertion professionnelle, le permis étant particulièrement utile dans une région où tous les lieux de travail ou de formation ne sont pas facilement accessibles en transports publics.
5. Permettre un dispositif simple : les codes pourraient être distribués par exemple par l’administration communale, le CPAS ou le service jeunesse, [permis-online.be]
6. Maîtriser le budget communal, puisque Permis Online permet à une commune de définir le nombre de participants et la durée d'accès, avec des formules de 1, 3, 6 ou 12 mois et un tarif variant selon le volume. [permis-online.be]

Quel coût pour Bertrix ?

Permis Online prévoit une offre spécifique pour les communes, PCS et services jeunesse. La commune choisit le nombre de bénéficiaires et la durée, et peut ensuite obtenir directement un devis PDF au nom de la commune.
La demande de devis n'engage pas la commune.
Des tarifs dégressifs sont annoncés selon le nombre d'accès, jusqu'à 500 accès.
[permis-online.be]

Proposition de décision

Le Conseil communal propose d'étudier la mise en place, à Bertrix, d'un partenariat permettant d'offrir aux habitants, et prioritairement aux jeunes Bertrigeois, un accès gratuit de six mois à une plateforme numérique complète de préparation à l'examen théorique du permis B.

Il invite le Collège communal à prendre contact avec Permis Online afin d'obtenir une proposition financière pour différents nombres de bénéficiaires et à examiner les possibilités d'intégrer cette initiative dans les politiques communales en matière de jeunesse, de mobilité, d'insertion socioprofessionnelle et/ou d'action sociale.

Sur la base de cette analyse et du coût réel de l'opération, le Collège pourra soumettre au Conseil communal les modalités concrètes d'une éventuelle mise en œuvre.

Liens utiles

- Dispositif actuellement proposé à Herbeumont
- Présentation du Pack citoyen pour les communes
- Offre professionnelle pour les communes et projets de mobilité
- Information officielle publiée par Herbeumont
- Informations sur le coût du permis en Belgique

Björn BORIE
Pour le groupe ECOLO BERTRIX